

## **Quels sont les avantages de la retraite progressive pour les employeurs ?**

- 1. Assure la rétention d'une main-d'œuvre expérimentée au sein de leur entreprise**
- 2. Facilite la transmission des expériences et du savoir entre les travailleurs expérimentés et les plus jeunes**
- 3. Contribue à réduire les coûts de main-d'œuvre de l'entreprise, à augmenter la productivité et à réduire l'absentéisme**
- 4. Permet de planifier le départ des effectifs et d'assurer une gestion prévisionnelle de sa main-d'œuvre**
- 5. Permet de répondre aux besoins de conciliation travail-famille des travailleurs de l'entreprise**
- 6. Répond aux besoins des entreprises qui ont besoin de travailleurs d'expérience saisonniers.**